

Adhésion par lettre du 16 avril 2026

de la FNCG à l'accord du 25 mars 2026
relatif aux mesures d'urgence

NOR : ASET2650531M

IDCC : 44

Paris, le 16 avril 2026.

Fédération nationale des industries de corps gras (FNCG), 66, rue La Boétie, 75008 Paris,
à la direction générale du travail, sous-direction du dialogue social, bureau de la
négociation de branches, 14, avenue Duquesne, 75350 Paris SP 07.

Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles L. 2261-3 et L. 2261-4 du code du travail, nous vous notifions par la présente, l'adhésion de la FNCG, fédération nationale des industries de corps gras, signataire de la convention collective nationale des industries chimiques (IDCC 44), à l'accord relatif aux mesures d'urgence du 25 mars 2026.

Le présent courriel d'adhésion est notifié à toutes les organisations signataires des accords susvisés et fera l'objet d'un dépôt auprès de la direction générale du travail et du secrétariat-greffe du conseil des prud'hommes Nanterre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La chargée des affaires sociales.